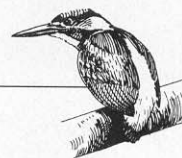


L'Homme et l'Oiseau (1994), **32** (3) :199-205.



A quand une protection réelle et efficace pour le Martin-pêcheur

Roland Libois

Institut de Zoologie - ULg

Le Martin-pêcheur est légalement protégé, en Belgique, depuis bientôt 30 ans (A.R. du 15 septembre 1964). Sur le papier, son statut s'est encore amélioré puisqu'il est repris dans l'annexe 2 de la Convention de Berne (ratifiée par la Belgique en 1989) et dans l'annexe 1 de la directive européenne 79/409 relative à la protection des oiseaux, deux textes qui prévoient explicitement la protection de ses habitats. Et pourtant!

Les populations du Martin-pêcheur sont extrêmement fluctuantes et dépendent, dans une large mesure, des conditions climatiques. Ses caractéristiques démographiques sont celles d'un oiseau adapté à un environnement peu prévisible: taux de reproduction élevé, peu de soins aux jeunes, longévité faible, mortalité juvénile importante, grandes capacités de dispersion.

Pour protéger une telle espèce, il est indispensable de maintenir un nombre important de sites potentiels de nidification. Un bon canton de reproduction doit obligatoire-

ment offrir de la nourriture (petits poissons) en suffisance, bénéficier d'un minimum de quiétude et, bien sûr, présenter un site adéquat pour la nidification. Voyons la situation par rapport à ces trois exigences.

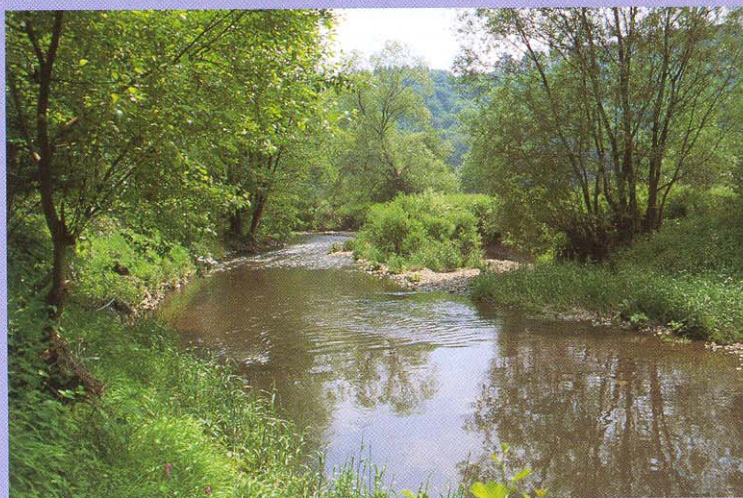
Le garde-manger

L'état des cours d'eau belges est déplorable. Presque toutes les rivières du bassin de l'Escaut et de l'Yser ainsi que les canaux du nord du pays sont gravement affectés par la pollution. Certains cours d'eau sont biologiquement mort... Heureusement, il subsiste



A différents endroits le long de la Meuse, les berges naturelles disparaissent et sont remplacées par des digues en béton. Ici, le Martin-pêcheur n'a plus l'ombre d'une chance de trouver un terrain adéquat pour pouvoir y creuser son nid.

Photo Archives LRBPO

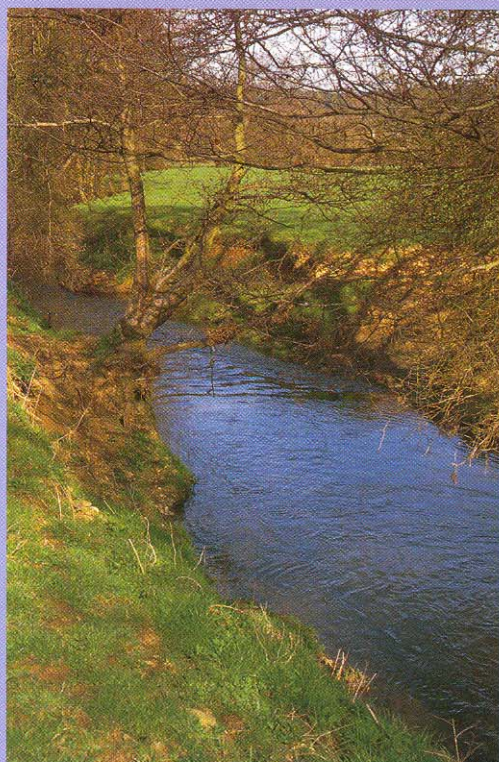


*Afin de lutter contre l'érosion des rivières, des moyens importants et drastiques sont employés, détruisant les sites de nidification potentiels de l'un de nos plus beaux oiseaux. Cette disparition de sites naturels cause, avec la mortalité due aux hivers rigoureux, la diminution dramatique du Martin-pêcheur.
Photos A. Rappe/AVES et Damien Hubaut/WP*

des étangs et quelques ruisseaux d'eau claire où le Martin-pêcheur peut encore se nourrir. Dans le bassin de la Meuse, mis à part certains points noirs (Sambre en aval de Charleroi, Piéton, Orneau, Vesdre, Geer) et les ruisseaux acides des Hautes Fagnes

(naturellement dépourvus de poissons), la situation, vue par un Martin-pêcheur, est meilleure. Malgré un certain niveau de pollution, les poissons demeurent accessibles en quantités suffisantes.

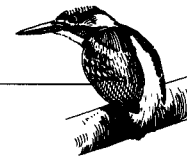
*De plus, les grands arbres sont systématiquement déracinés le long des berges, provoquant l'érosion redoutée! Photo A. Rappe
Il est grand temps que nous protégeons les berges naturelles si nous voulons que le Martin-pêcheur fréquente encore la Belgique!
Photo D. Hubaut*



La tranquillité

Le dernier état de l'environnement wallon montre que pratiquement toutes les rivières de la Région dont la largeur dépasse 10 mètres font l'objet d'une exploitation touristique de descente en kayak. L'impact négatif

de cette activité est essentiellement dû aux masses de touristes qui louent des embarcations auprès de sociétés commerciales et déferlent sur les rivières pendant des heures et des heures, abandonnant leurs débris partout, dérangeant la faune par leurs



cris et hurlements et abîmant les berges. Le bief de Lesse compris entre Houyet et Anseremme voit ainsi dévaler plus de 2000 embarcations par jour lorsque le temps est beau. Pas question d'oser risquer une plume dans un flot pareil... et, en l'absence d'une législation limitant les exploitations commerciales, l'on peut s'attendre à un développement de ces divertissements nautiques sur d'autres rivières.

La pêche est également une activité perturbante. Stationnés pendant de longues heures au même endroit, les pêcheurs peuvent parfois compromettre le succès reproducteur de certains couples, empêchant par exemple les adultes de venir nourrir leur progéniture. Certes, le problème est moins grave que celui de la pollution ou des kayaks commerciaux mais, sur la Meuse, il pourrait rapidement devenir crucial étant donné l'intensité de la pêche au niveau des dernières berges naturelles.

Les sites de nidification:

Martin-pêcheur...

pas marteau-piqueur!!!

Le nid d'un Martin-pêcheur, faut-il le rappeler, est un terrier généralement creusé par l'oiseau dans une berge au profil vertical ou concave et dépassant le niveau de l'eau d'un mètre au moins. Toutefois, le bec de notre oiseau n'est pas fait pour le béton ou les cailloux: le matériau de la berge doit être meuble, argile ou sable de préférence. La paroi doit également être dépourvue d'un couvert végétal trop important.

Pour le malheur des Martins-pêcheurs, les berges qui répondent à ces critères ne sont pas légion et sont des endroits régulièrement érodés par la rivière. Or, les personnes qui ont en charge la gestion et l'entretien des cours d'eau ne supportent pas ce genre d'érosion. Regardez donc la Meuse entre Namur et Visé, enserrée dans un lit de béton. En fait, chaque année, plusieurs de ces sites disparaissent inexorablement sous le béton, sous des enrochements ou des

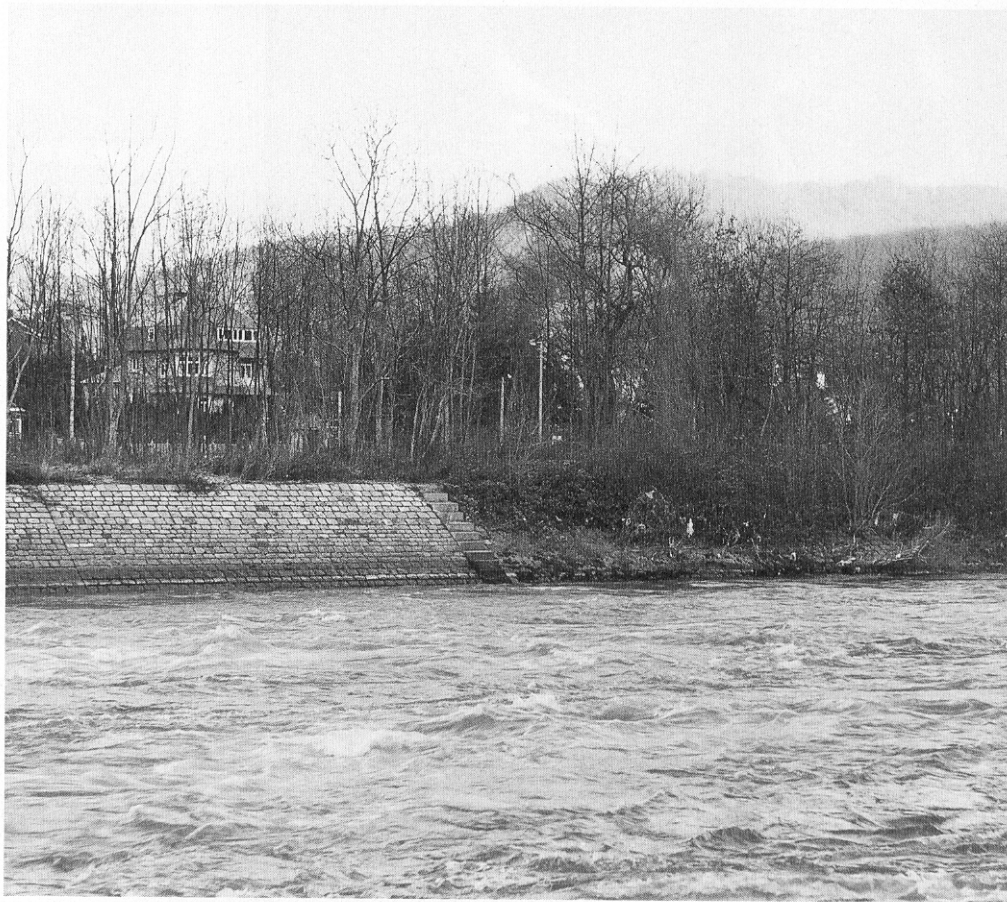
gabions. D'autres sont stupidement mis à mal par des riverains qui déversent des déblais ou par des pêcheurs qui établissent leurs places de pêche.

Impossible de faire un inventaire exhaustif, mais les quelques clichés qui accompagnent ce texte sont suffisamment éloquentes pour illustrer la diversité des circonstances qui entraînent une véritable crise du logement pour le Martin-pêcheur.

En fait, la Région Wallonne semble complètement ignorer l'obligation qui est faite aux Etats, par la directive (art. 3 & 4), de prendre des mesures appropriées pour assurer la protection des milieux qui sont indispensables à la reproduction des oiseaux. Sont concernées au premier chef les administrations chargées de l'entretien des cours d'eau, qui n'intègrent toujours pas la conservation de la nature dans leurs préoccupations. Il s'agit du MET (Ministère de l'Équipement et des Transports, ancien Ministère des Travaux Publics) pour la Meuse, la basse Semois et l'Ourthe, du Service des cours d'eau non navigables (ex-hydraulique agricole) pour les cours d'eau de 1ère catégorie et des Services techniques provinciaux ou communaux, respectivement pour les cours d'eau de 2ème et de 3ème catégorie.

Certains ingénieurs de ces services sont très attentifs à l'environnement, d'autres n'ont aucune conscience des problèmes, d'autres encore sont atteints de bétonite ou d'aménagite aigüe. C'est notamment le cas dans la botte du Hainaut, sur la Meuse (où presque tout a été détruit) et sur l'Ourthe, domaines réservés du MET.

Sont également acteurs de cette destruction les décideurs en matière d'aménagement du territoire. Lorsque, dans certains cénacles tels que la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (chargée notamment d'examiner et de rendre un avis au ministre sur les demandes de modifications partielles de plans de secteur), l'existence des ZPS est évoquée, on s'entend répondre



Les sites de nidification intéressants pour le Martin-pêcheur sont ravagés par une gestion inadéquate des bords de rivières: les berges naturelles font place au béton et aux pierres. Photo Archives LRBPO

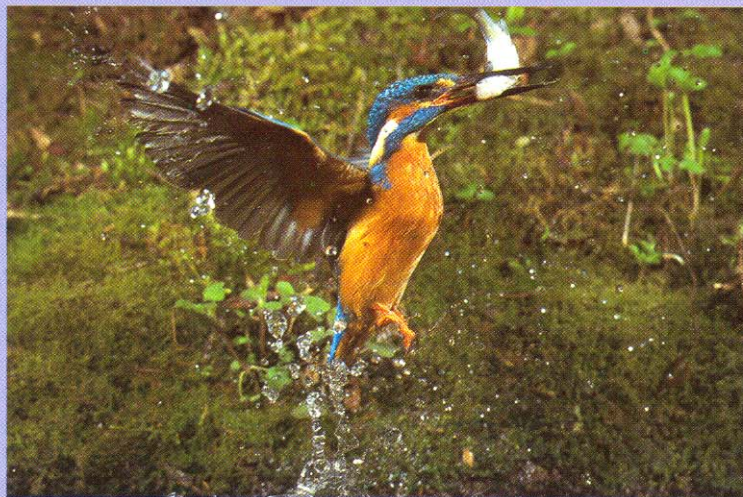
qu'il n'y a pas lieu d'en tenir compte puisqu'elles ne sont pas mises en oeuvre en droit régional... La responsabilité politique incombe aussi à nos représentants qui établissent et votent le budget régional et qui préfèrent affecter des ressources importantes à des grands travaux inutiles plutôt qu'à une politique de développement respectueux des écosystèmes et du cadre de vie.

Enfin, certaines destructions relèvent tout simplement de la fantaisie de particuliers qui agissent comme bon leur semble, au mépris de toute réglementation, ou de pêcheurs qui installent des planchers de pêche ou creusent des accès à la rivière. Malheureusement, ces personnes sont rare-

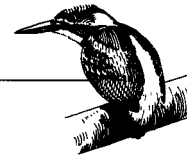
ment inquiétées et, en tout cas, jamais obligées de remettre les lieux en état...

Pour le Martin-pêcheur, tout comme pour l'Hirondelle de rivage, ces interventions provoquent une véritable crise du logement, notamment sur la Meuse où les sites de nidification sont devenus très rares: entre la frontière française et Liège, il n'en subsistait, en 1985, que 12. L'un d'eux (île de Champinnoil, voir encadré) a été complètement détruit. Le cas de quatre autres est évoqué par les clichés annexés.

Pour le Martin-pêcheur, la Meuse constitue un milieu de choix. Il s'y reproduit en effet avec un succès plus grand que sur les



*Merveilleux spectacle
que ce Martin à la
pêche. Espérons que
la raison l'emportera
et que tout sera fait afin
de protéger efficace-
ment ce bel oiseau et
son habitat!
Photos de notre corre-
spondant en Tchéquie,
Jan Halady.*



rivières: le milieu, hydrologiquement plus stable, permet une installation plus précoce et les ressources alimentaires y sont abondantes et facilement accessibles. Les derniers sites mosans ont donc pour l'oiseau une importance primordiale et exigeraient des mesures prioritaires de protection ou de restauration. La réalité observable est bien différente malgré que l'attention des responsables ait été attirée à plusieurs reprises, entre autres par le Conseil Supérieur Wallon de la Conservation de la Nature. Alors, peine perdue?

Note d'espoir?

Fin 1993, le Service Conservation de la Nature du Ministère de la Région Wallonne (DGRNE) a mis en circulation une petite brochure consacrée au Martin-pêcheur. Elle met clairement l'accent sur une des causes les plus importantes de la réduction des effectifs: les travaux d'aménagement des berges qui détruisent irrémédiablement les sites de nidification. Le constat est net, l'illustration percutante. Le conseil "pour aider le Martin-pêcheur" est on ne peut plus judi-

cieux: "conserver les berges naturelles et leur végétation; préserver à tout prix les berges érodées propices au creusement des nids et n'y tolérer aucun aménagement, même doux".

Peut-on espérer que cette brochure contribue à une prise de conscience au sein de la division des cours d'eau qui dépend actuellement du même ministre? Ou faudra-t-il, comme en Espagne pour les Marismas de Santona, un arrêt de la Cour Européenne de Justice pour qu'évoluent un peu les mentalités et les pratiques et que se décroissent les services qui s'occupent, en bien comme en mal, de la gestion des milieux?

Combien de temps devrons-nous encore patienter pour voir mises en oeuvre les Zones de Protection Spéciales et voir apparaître, dans nos textes légaux, des mesures de préservation de l'habitat? Ce sont là des obligations d'une directive vieille de quinze ans. Nos éminences wallonnes feraient bien de veiller à son application plutôt que de mal se servir des possibilités de dérogation qu'elle offre...en matière de tenderie, notamment.



De la bonne utilisation des deniers publics...

L'île de Champinail (Lustin), régulièrement inondée en hiver, était couverte d'une végétation assez banale sur le plan botanique, mais hébergeant cependant la Rousserolle effarvate. Ses berges argileuses étaient abruptes par endroits, permettant au Martin-pêcheur d'y nicher.

Prétextant une érosion galopante, le service de la Meuse namuroise y décida certains travaux, avec l'accord du propriétaire et de la commune de Profondeville. Entrepris fin 1986, ils consistèrent à rehausser et à niveler l'île, ainsi qu'à consolider ses berges au moyen d'enrochements réalisés après talutage à 45°. L'île se mua en une prairie à moutons ombragée des quelques aulnes et saules rescapés. Lors d'un épiso-

de de crue, la protection civile fut mise à contribution pour évacuer de justesse les moutons, le propriétaire n'ayant pas pris la précaution de les ramener sur la terre ferme pour la durée de la mauvaise saison. Les travaux coûtèrent environ un million aux contribuables. Les frais d'intervention de la protection civile ne nous sont pas connus, mais plusieurs personnes prirent des risques importants... Tout cela pour quoi? Pour quelques ares dont l'expropriation aurait coûté nettement moins cher. Mais supprimer un champ d'herbes folles au milieu de la Meuse, quelle belle amélioration du cadre de vie pour des ingénieurs adeptes d'un environnement réduit à des pots de fleurs - fussent-ils en plein fleuve - et obnubilés par l'asservissement de la nature sauvage...